



## SOCIÉTÉS SAVANTES

---

**A**CADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. —  
*Séance du 19 avril 1898.* — Présidence de M. Lafon. —  
M. Armand-Calliat, président de la classe des lettres, félicite M. Lafon  
au sujet du titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Gregoire-le-Grand,  
qui vient de lui être conféré récemment. L'Académie s'associe à ces  
félicitations. — Dépôt de plusieurs demandes pour le prix Lombard de  
Buffières et le prix Lebrun. — Hommages faits à l'Académie :  
1° Discours prononcé à l'Académie française par M. le comte d'Haus-  
sonville, en réponse au discours de réception de M. de Mun; 2° *Etude*  
*sur les mœurs et les institutions provençales à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, par  
M. H. Beaune; 3° *Note sur quelques ouvrages lyonnais rares ou inconnus*,  
par M. l'abbé Martin. — Sur l'invitation de M. le Président, M. Rougier  
donne quelques explications au sujet de la loi récente sur les Sociétés  
de Secours mutuels. Cette loi est le résultat de quinze ans d'efforts de  
la mutualité et d'études du Parlement. Les mutualités lyonnaises,  
notamment, y ont contribué pour une grande part. Le point qui a  
présenté le plus de difficultés a été la fixation à 4 1/2 0/0 du taux de  
l'intérêt des fonds déposés, soit en compte courant disponible, soit en  
compte destiné à la formation d'un fonds commun inaliénable. La  
réduction du taux de l'intérêt, adopté depuis quelques années, ne per-  
mettrait plus à beaucoup de Sociétés de tenir leurs engagements envers  
leurs pensionnaires futurs.